



- ❑ **Temple de Grasse (Chapelle Victoria) :**
65 avenue Victoria 06130 GRASSE
- ❑ **Chapelle Turrettes :**
Domaine de Tassy 83440 TOURRETTES
- ❑ **Salle Harjès : 33 avenue Riou-Blanquet 06130 GRASSE**
- ❑ **Presbytère : 1 Traverse Victoria 06130 GRASSE**



Pasteure : Karin BURGGRAFF
Email : karin.burggraf@free.fr
Tél : 04 93 36 40 42

Site web : <http://grasse.eglisereformee-sudest.com/>

CCP : Église réformée—Marseille 83360 Y



Église Réformée de Grasse

*« Que chacun donne comme il l'a décidé,
sans chagrin, ni contrainte, car Dieu
aime celui qui donne avec joie »*

(2 Corinthiens 9 verset 7)



Vous venez de perdre un être cher.

A cette occasion, vous sollicitez l'Église Réformée de Grasse pour vous accompagner dans ce temps de deuil et de séparation.

Nous souhaitons être à votre écoute, dans le respect de votre peine.

Nous espérons que vous vous sentirez accueillis.

Ouverte à la pluralité des expressions de la foi chrétienne, l'Église protestante réformée de Grasse offre de nombreuses présences :

- A l'occasion du culte, au temple (Chapelle Victoria à Grasse), chaque dimanche, à la Chapelle du Domaine de Tassy, à Tourrettes dans le Var, le premier lundi de chaque mois.
- Aux personnes qui s'adressent à elle pour une visite, un entretien personnel et également à l'occasion d'un baptême, d'un mariage ou, comme pour vous, lors d'un deuil.

- Pour témoigner de l'Évangile, porter l'engagement des membres de la communauté dans la société, et dialoguer avec les autres religions.
- Pour accompagner les personnes les plus démunies ou les malades, les prisonniers de la maison d'arrêt de Grasse.
- Pour partager ensemble au sein d'un groupe d'études bibliques, au cours d'une formation, à l'occasion d'un concert ou d'une conférence, à la chorale ou lors d'une randonnée en famille...

Notre paroisse existe grâce à la présence de membres actifs. Elle a besoin du soutien de tous pour rendre service auprès de chacun.

C'est pourquoi nous nous permettons de vous sensibiliser sur le plan financier à l'occasion de cet événement douloureux.

Quel que soit le montant de votre offrande, sachez qu'elle sera un précieux encouragement à la vie matérielle et spirituelle de notre Église.

Avec d'autres, vous manifesterez ainsi votre désir de contribuer à la maintenir bien vivante.

Soyez en remercié par avance.

Le Conseil presbytéral

A titre indicatif, le montant des frais engagés à l'occasion de cette cérémonie est de l'ordre de 300 euros. Un reçu de déduction fiscale vous sera adressé.